

LE COURS D'ASSAS  
SORBONNE

2023  
2024



# Guide du futur étudiant

en 1<sup>ère</sup> année  
de droit

à la Sorbonne

- > Les informations pratiques sur la 1<sup>ère</sup> année
- > Les conseils de deux anciens étudiants en droit
- > Les stratégies pour réussir

## A) L'organisation des études

### 1. L'adaptation

La première année de droit est l'une des plus difficiles du cursus universitaire. Les étudiants quittent le monde du lycée, dans lequel ils sont guidés et encadrés, pour évoluer désormais dans un environnement dans lequel ils sont livrés à eux-mêmes : **l'université**.

À cette difficulté s'ajoute l'**extrême brièveté** du premier semestre : de septembre à décembre, les trois mois qui le composent offrent très peu de temps d'adaptation, et il est important d'**anticiper cette rentrée** pour la négocier le mieux possible. C'est pour cela que nos stages de pré-rentrée permettent chaque année à nos étudiants de prendre de l'avance et ainsi d'aborder sereinement leur rentrée.

### 2. La composition des cours :

Les enseignements fondamentaux correspondent aux matières pour lesquelles des travaux dirigés (TD) ont lieu chaque semaine. La séance de TD assure une note de contrôle continu qui sera complétée par la note obtenue lors de l'examen final.

Les matières complémentaires sont enseignées uniquement lors des cours magistraux et ne font pas l'objet d'un contrôle continu.

Le **premier semestre** se compose de la façon suivante :

Enseignement	Matières et volume horaire
Fondamental	Droit Constitutionnel I (54 h)
Fondamental	Introduction au droit privé (54 h)
Fondamental	Introduction historique au droit (54h)
Complémentaire	Grands problèmes politiques du monde contemporain (24 h)
Complémentaire	Droit civil (personnes) (26 h)
Complémentaire	Institutions juridictionnelles (24 h)

Le **second semestre** se compose de la façon suivante :

Enseignement	Matières et volume horaire
Fondamental	Droit Constitutionnel II (54 h)
Fondamental	Droit Civil : famille (54 h)
Fondamental	Relations internationales ou Science Politique (54h)
Complémentaire	Relations internationales ou Science Politique (36h)
Complémentaire	Économie politique (24 h)

Pour le second semestre, les étudiants peuvent choisir entre « Relations Internationales » et « Science politique ». Si un étudiant choisit « Relations internationales » comme enseignement fondamental, il suivra des TD dans cette matière et la matière « Science politique » sera alors une matière complémentaire.

## B) Les matières au programme de la 1<sup>ère</sup> année à la Sorbonne

Trois matières seront au cœur du programme pédagogique de la 1<sup>ère</sup> année de droit à la Sorbonne :

### L'introduction générale au droit

(1<sup>er</sup> semestre)

Cette matière a pour objectif de poser les bases de la formation en droit privé. Organisation juridictionnelle, sources du droit, hiérarchie des normes, application de la loi dans le temps : les principaux concepts qui structurent le droit privé sont étudiés dès le premier semestre. Cette matière, perçue comme abstraite par la plupart des étudiants, sert en réalité de prétexte pour enrichir son vocabulaire et se repérer parmi les grandes notions qui structureront l'enseignement en licence.

### Le droit constitutionnel

(1<sup>er</sup> semestre)

La Constitution de la V<sup>e</sup> république, qui régit notre vie démocratique depuis 1958, est le résultat d'un long processus constitutionnel. Les Français se sont beaucoup cherchés pour aboutir à cette Constitution équilibrée. Le premier semestre de la 1<sup>ère</sup> année de droit met justement l'accent sur l'étude de l'histoire constitutionnelle française, de la révolution constitutionnelle de 1789 à la IV<sup>e</sup> république. Saviez-vous que la constitution de l'an I (1793) n'avait jamais été appliquée et qu'en 1791, le Roi tenait son pouvoir de la nation et non plus de Dieu ? Voilà quelque unes des découvertes que vous ferez en droit constitutionnel !

### Le droit constitutionnel

(2<sup>ème</sup> semestre)

Depuis 1958, notre système institutionnel repose sur la constitution de la V<sup>e</sup> république. L'élection du Président de la République, la nomination du premier ministre, le vote des lois ordinaires, la dissolution de l'Assemblée nationale, la durée des mandats des sénateurs, l'article 49-3... Tout repose sur la constitution de 1958. Autant la connaître, jusqu'à la maîtriser ! C'est l'objet du second semestre, dont une partie sera également consacrée à la comparaison de la constitution française avec les systèmes étrangers (USA, Grande Bretagne etc.).

### Le droit de la famille

(2<sup>ème</sup> semestre)

Matière « concrète » par excellence, le droit de la famille a l'immense avantage d'appliquer des notions juridiques (acte juridique, régime juridique, contrat etc.) à la vie familiale, connue du plus grand nombre. Ainsi, vous comprendrez ce qui se cache juridiquement derrière un mariage, une filiation et ou un divorce. Passionnant, non ?

Vous trouverez ci-dessous des informations de première main pour améliorer votre compréhension de la 1<sup>ère</sup> année de droit à la Sorbonne !

## A) L'organisation des cours

### 1. Les 2 types de matières

#### Les matières fondamentales

Elles ont un objectif pédagogique fort : vous former en tant que juriste. Ce sont des matières qui font l'objet de cours magistraux (3h par semaine par matière) ET de travaux dirigés (1h30 par semaine par matière). Elles sont notées sur 40 points (20 points en TD et 20 points au partiel de fin de semestre). Elles seront examinées sous la forme de dissertation, commentaire d'arrêt ou cas pratique. Il est indispensable de maîtriser la méthodologie de ces trois épreuves.

Ces matières fondamentales sont au nombre de 4 en L1 : l'introduction générale au droit et le droit constitutionnel (au 1<sup>er</sup> semestre), et le droit civil (droit de la famille) ainsi que le droit constitutionnel (au 2<sup>nd</sup> semestre).

#### Les matières complémentaires

Elles ont un objectif pédagogique plus « faible » : vous apporter de la culture générale. Ces matières ne font donc l'objet que de cours magistraux (3h par semaine). Elles sont notées sur 10 points (partiels de fin de semestre). Elles seront examinées sous la forme de questions de cours.

Il est important de ficher ces cours à intervalles réguliers (toutes les deux semaines) pour « prendre rendez-vous avec la matière » et ainsi compenser l'absence de TD (et donc l'absence de contrainte).

### 2. Les 2 catégories de cours

#### Les cours magistraux

Ces cours se déroulent en amphithéâtre et ils ne sont pas obligatoires (le Professeur ne fait pas l'appel). Ils sont animés par des Professeurs agrégés et pendant le cours, aucun échange avec le Professeur n'est possible.

Nous vous conseillons de venir 15 minutes en avance lors des deux premières semaines de cours afin d'être sûr d'avoir une place assise. Si vous avez un doute sur une notion, n'hésitez pas à aller voir le Professeur à la fin du cours. Il est important d'assister à tous les cours magistraux car le droit est une matière vivante et cela permet de s'assurer que vos révisions sont à jour des dernières réformes et jurisprudences.

#### Les travaux dirigés

Ces cours se déroulent en classe et sont obligatoires (l'appel est fait). Ils ont un objectif de notation (le chargé de TD a pour objectif de vous noter). Ils sont animés par des chargés de TD (souvent des étudiants en thèse). Entre 30 et 40 étudiants assistent au cours.

Il est important de préparer ses TD à l'avance (7 jours avant) et d'investir du temps et de l'énergie dans ces préparations (comprendre le thème de TD, préparer les arrêts présents dans le document de préparation et composer sur le devoir à rendre pendant la séance).

Une bonne participation à l'oral en séance peut vous apporter jusqu'à 2 points supplémentaires sur la moyenne. La moyenne de TD compte pour 50% de la moyenne des matières fondamentales.

### 3. Le planning des cours

#### Les 2 premières semaines

Il n'y a que des cours magistraux et pas encore de TD. C'est un moment crucial où il ne faut pas perdre de temps et directement commencer à réviser et à fichier ses cours.

#### Les 10 semaines suivantes

Elles sont également composées de TD. Même si le rythme s'intensifie, il faut continuer d'assister aux cours magistraux et préparer ses TD à l'avance.

#### Les 2 semaines suivantes

Ce sont les révisions pré-partiels. Il faut prendre ses fiches de TD comme première base de révision, mais ne pas négliger le reste et ne faire aucune impasse.

## B) Les erreurs et facteurs de réussite

### 1. Les 10 erreurs les plus fréquentes

#### Les erreurs de forme

- ① Écrire « cour de cassation » ou « cour de Cassation ». La vraie orthographe est « Cour de cassation ».
- ② Écrire « la loi stipule que... ». Non, la loi dispose, seul le contrat stipule.
- ③ Ne pas faire de chapeaux ou de plans apparents. Les écrire est un prérequis de la méthodologie de la dissertation et du commentaire.

#### Les erreurs de fond

- ④ Confondre le contrôle de conventionnalité et le contrôle de constitutionnalité.
- ⑤ Confondre la théorie des droits acquis et l'application immédiate de la loi nouvelle.
- ⑥ Confondre la possession et la propriété.

#### Les erreurs de méthode

- ⑦ Attention à ne pas faire une dissertation dans un commentaire d'arrêt.
- ⑧ Attention à ne pas paraphraser l'arrêt dans un commentaire.
- ⑨ Attention à mal formuler la question de droit dans une fiche d'arrêt.
- ⑩ Attention à bien délimiter ou problématiser le sujet d'une dissertation.

## 2. Les 2 facteurs de réussite

### Préparer ses TD à l'avance

Dans la mesure où le TD compte pour 50% de la moyenne finale et qu'il existe un système de compensation entre la moyenne de TD et la note à l'examen, une bonne moyenne de TD permet de se prémunir d'un risque de contre-performance à l'examen. Par exemple, avec 14/20 en TD et 6/20 à l'examen, la matière est validée. C'est grâce à la préparation de ces TD que l'on acquiert un excellent niveau juridique.

Comment faire ? Il faut commencer à préparer sa séance dès le lendemain de la récupération de la fiche de TD.

La préparation des TD est l'une des spécialités du Cours d'Assas. 98% des étudiants qui nous rejoignent obtiennent des moyennes supérieures à 14/20 (seuls 5% des étudiants d'Assas obtiennent cette moyenne).

### Travailler régulièrement les matières complémentaires

Le programme est très dense et il est impossible d'apprendre une matière la veille. Les matières mineures sont souvent déterminantes pour rattraper un accident dans une matière majeure. Les travailler est donc rentable car le cours suffit pour avoir une bonne note.

Comment faire ? Il faut assister à tous les cours et rattraper les cours manqués, ficher la matière et relire régulièrement ses notes.

# pourquoi ?

## Comprendre les débats contemporains

Les sujets d'actualité sont très nombreux à faire appel à des connaissances juridiques : rares sont les articles de journaux, les émissions de radio ou les débats télévisés sur l'actualité que l'on peut comprendre en profondeur sans avoir étudié le droit. Avoir des connaissances en droit permet de décrypter l'actualité.

Toutes les rubriques principales de l'actualité sont concernées :

Ouvrez un journal à la rubrique « International », on y parlera de traités commerciaux, de directives européennes, de l'extradition d'un terroriste turc, de l'élection du Parlement au Honduras etc. Toutes ces notions sont juridiques, vous les apprendrez en 1<sup>ère</sup> année !

A la rubrique « Politique », vous lirez les expressions « majorité présidentielle », « collectivités territoriales », « QPC », « proposition de loi », tout cela correspond à des définitions précises que vous découvrirez aussi en 1<sup>ère</sup> année de droit.

C'est également vrai des articles relatifs aux « questions de société » : « PMA », « GPA », « transexualisme », « vie privée »...

Enfin, aux rubriques « Economie et entreprises », vous lirez les expressions de « sociétés anonymes », de « micro-entreprises », « d'impôt » sur le revenu, ou encore de « TVA »...

## Devenir un citoyen éclairé

Qu'est-ce que la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ? Quels sont les pouvoirs des préfets, des maires, des conseillers municipaux ? Que font les députés, que font les sénateurs ? Par qui les ministres sont-ils nommés, devant qui sont-ils responsables ? Quels sont les pouvoirs du Président de la République française ?

Comprendre ces enjeux permet, par exemple, de ne pas croire les promesses des candidats aux élections qui annoncent dans leur programme des réformes qu'ils n'auront de toute façon pas le pouvoir de mettre en œuvre. Voter de façon libre et éclairée suppose d'avoir des bases solides en droit !

# pour quoi faire ensuite ?

## Les poursuites d'études

Entrer en droit ne signifie pas forcément que l'on va s'engager dans une carrière juridique. Un diplôme en droit permet d'ouvrir de nombreuses portes vers d'autres domaines d'études. Il est par exemple de plus en plus courant de voir des étudiants en droit accéder à des Grandes Écoles de commerce par la voie des admissions parallèles (HEC, ESSEC, EM LYON...), à Sciences Po ou encore d'intégrer des universités étrangères. Ils y étudient alors la finance et la stratégie, les ressources humaines, la création d'entreprise, le management ou encore le journalisme... Ces « doubles-diplômés » sont très prisés sur le marché du travail !

### Poursuites d'études possibles après une licence (BAC +3) ou un Master (BAC +4)

Droit - Licence 3 ou Master 1		
Master 1 ou Master 2 à l'université	Grande École par la voie des admissions parallèles	Master à l'étranger / LL.M
 		

## Les métiers après le droit

Les débouchés des études de droit, en termes de métiers, sont nombreux. Vous pourrez évidemment embrasser une profession juridique, mais vous pourrez aussi exercer des métiers qui n'ont a priori rien à voir avec le droit. La construction d'un projet professionnel est l'autre grand défi de vos études (après l'obtention du diplôme !). Le Cours d'Assas encourage ses étudiants à commencer des démarches en ce sens le plus tôt possible et propose à ceux qui le souhaitent un coaching individuel sur cette question du projet de vie : réflexion autour des centres d'intérêts, présentation des métiers, aide à la recherche de stages...

Débouchés professionnels après des études de droit		
Professions juridiques	Professions semi-juridiques	Autres voies possibles
Avocat (examen du CRFPA)	Commissaire de Police	Métiers de l'entreprise : marketing, communication, finance, RH, management...
Magistrat (ENM)	Commissaire-priseur	Journaliste
Notaire	Attaché parlementaire	Entrepreneur
Juriste	Fonctionnaire des douanes	Fonctionnaire territorial



# Ils sont passés par là...

## 1<sup>ère</sup> année de droit : travailler autrement qu'au lycée



*Témoignage de Marine Dery,  
coordinatrice pédagogique  
du Cours d'Assas, ancienne  
avocate, diplômé d'un Master I  
à la Sorbonne.*

Je me revois encore lors de mon premier cours en amphithéâtre noir de monde, Paris 1 : un amphithéâtre noir de monde, des étudiants sur les escaliers et un grand silence lorsque que le professeur est arrivé en portant sa robe rouge de magistrat. Je ne sais pas encore ce qui allait m'attendre les 5 années suivantes.

Avec de nombreux juristes dans ma famille (avocats, huissiers, notaires, juristes d'entreprises), je savais que les études de droit pouvaient amener à de très nombreux débouchés et de belles carrières. Mais je n'avais pas conscience de ce dans quoi je m'engageais.

Cette première année de droit avait été chaotique : je ne m'attendais pas du tout à la quantité de travail, tout était nouveau. Il fallait intégrer un certain vocabulaire, une nouvelle méthodologie, et surtout une toute nouvelle façon de travailler.

Ce ne fut pas facile de trouver la bonne façon de travailler et surtout de réussir à travailler seule. Quand on dit que « l'université c'est la jungle », c'est vrai ! Il n'y a que très peu d'interaction avec les professeurs, il n'y a pas de cours de méthodologie, juste quelques séances de TD pour apprendre une méthodologie totalement nouvelle.

Mes notes en TD n'étaient pas fameuses et aux galops d'essais non plus. Logiquement, je n'ai pas réussi à valider ma première année de droit du premier coup. J'ai donc

redoublé cette première et j'ai véritablement pris conscience de ce qu'il fallait faire. Je savais que, contrairement à certains étudiants, j'avais besoin de beaucoup travailler pour bien assimiler les cours et faire les devoirs.

J'ai alors pris conscience de la façon dont il fallait travailler : j'ai appris à faire des fiches de cours avec uniquement l'essentiel, j'ai appris à faire les fameuses fiches d'arrêt dont la méthodologie permet de comprendre le raisonnement des juges et ainsi la portée de chaque arrêt. J'ai aussi appris à travailler avec mes codes, codes qui sont nos véritables alliés lors des examens.

Si j'avais eu la possibilité de bénéficier d'un encadrement lors de ma première année de droit, il est certain que j'aurais su, dès le début, ce qui était attendu de moi. Cette première année de fac sert en fait de tremplin entre l'école et les études supérieures, mais personne ne nous montre le chemin. J'aurais gagné en temps, mais surtout en assurance puisque j'aurais pu acquérir dès le début, les bases solides et indispensables du raisonnement juridique.



# Et connaissent parfaitement les études de droit.

## 3 conseils pour réussir à l'université



Les conseils de Guillaume Guisset,  
directeur des programmes du Cours d'Assas.

### Conseil n° 1 : Comprendre plutôt qu'apprendre

La plupart des lycéens qui arrivent à la fac pensent que l'apprentissage par cœur suffit pour réussir ses études. Cette idée est particulièrement répandue chez les jeunes étudiants en droit. C'est malheureusement une très grande erreur d'analyse.

Pour réussir, il vous faudra comprendre pour apprendre. Mieux, il vous faudra comprendre pour restituer correctement, le jour de l'examen, les concepts que vous aurez vus en cours, à l'aide d'une excellente maîtrise de la méthodologie.

### Conseil n° 2 : Travailler

La faculté a la réputation, fausse, d'être une formation accessible et globalement peu exigeante. Certes, à l'université chacun est libre d'assister ou non aux cours magistraux. L'administration de l'établissement ne nous court pas après pour nous faire entrer en classe. Pour autant, l'investissement personnel de ceux qui réussissent est, en réalité,

très important. Réussir à l'université, c'est consacrer une partie de son temps libre à travailler ses cours, à préparer ses TD, à anticiper les partiels. Il faut s'astreindre à un planning de travail, se fixer une discipline et travailler sur la méthode... tout cela est véritablement indispensable.

### Conseil n° 3 : Envisager la suite

Pour intégrer le master de ses rêves, ou encore bifurquer vers une Grande Ecole de commerce, Sciences Po Paris, ou une école de journalisme, il faut se construire un profil et un projet professionnel dans la durée en acquérant des expériences

personnelles (sport, association, musique...) et professionnelles (stages, petits boulots...) significatives permettant de compléter son dossier académique.

“ La 1<sup>ère</sup> année de droit est le moment déterminant où l'information se structure et prend forme dans l'esprit de l'étudiant. ”





# Lexique de survie

**Assemblée Nationale** : organe de décision d'un gouvernement au niveau législatif où se réunissent des députés élus, pour proposer et débattre de projets de loi, puis pour les voter et les faire appliquer.

**Autonomie** : à l'université, le fonctionnement est fondamentalement différent de celui du lycée, et l'autonomie laissée aux étudiants est quasi-totale. L'enjeu est donc de faire de cette autonomie une force, en s'organisant bien, en anticipant les échéances, et en faisant de ses études une priorité absolue.

**Cas pratique** : exercice méthodologique propre au droit, au cours duquel un étudiant en droit doit soumettre une situation de fait à un traitement juridique. Autrement dit, l'étudiant doit se mettre dans la peau d'un avocat en identifiant les problèmes et en leur apportant une réponse juridique.

**Commentaire d'arrêt** : exercice méthodologique où l'étudiant doit apprécier juridiquement le sens, la valeur et la portée d'une décision de justice, dans une démarche critique. Il ressemble à un commentaire de texte dans son approche, mais s'en distingue par la nature du texte traité – un arrêt – et par le contenu de l'introduction – une fiche d'arrêt.

**Conseil Constitutionnel** : organisme créé par la Constitution française de la 5<sup>ème</sup> république de 1958 qui a pour mission de contrôler la constitutionnalité des lois ainsi que la régula-

rité des élections nationales (présidentielles, législatives et sénatoriales) et des référendums.

**Conseil d'Etat** : juridiction (c'est-à-dire organisme qui a le pouvoir de juger) la plus élevée dans l'ordre administratif français. Elle juge les conflits relatifs aux actes des administrations (Etat, mairie, préfecture, etc.). Le Conseil d'Etat peut notamment être saisi pour contester les décisions rendues par les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel (il se trouve au-dessus d'eux). Le Conseil d'Etat joue également un rôle de conseil pour le Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat) et le Gouvernement (le Premier ministre et ses ministres).

**Constitution** : loi fondamentale ou ensemble de principes qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un organisme, généralement d'un État ou d'un ensemble d'États.

**Cour de cassation** : juridiction suprême de l'ordre judiciaire. Elle est chargée de vérifier la conformité au Droit, des décisions juridictionnelles rendues en dernier ressort par les tribunaux siégeant en France et en l'Outre-Mer.

**Coutume** : règle issue de pratiques traditionnelles et d'usages communs consacrés par le temps et qui constitue une source de droit. Reconnue par les tribunaux, elle peut suppléer la loi ou la compléter, à condition de ne pas aller à l'encontre d'une autre loi.

**Dissertation juridique** : exercice méthodologique consistant en une démonstration

argumentée. L'objectif de celle-ci est de proposer une réflexion autour d'un sujet grâce à la mobilisation de connaissances acquises en cours et en travaux dirigés.

**Doctrine :** ensemble des travaux juridiques destinés à exposer ou à interpréter le droit. En première année de droit, vous étudierez son rôle comme source de droit.

**Droit civil :** branche du droit privé qui régit les rapports entre les personnes, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales.

**Droit constitutionnel :** branche du droit public qui concerne l'ensemble des règles organisant l'État et les collectivités (départements, régions et mairies) et régissant les rapports entre eux et les particuliers.

**Droit objectif :** c'est le droit qui s'applique à tous (ex. : limitation à 130km/h sur l'autoroute). Ce sont les règles qui s'appliquent à toutes les personnes sans distinction. Il n'y a pas d'exception ou de situation particulière, tout le monde est soumis de la même manière au droit objectif.

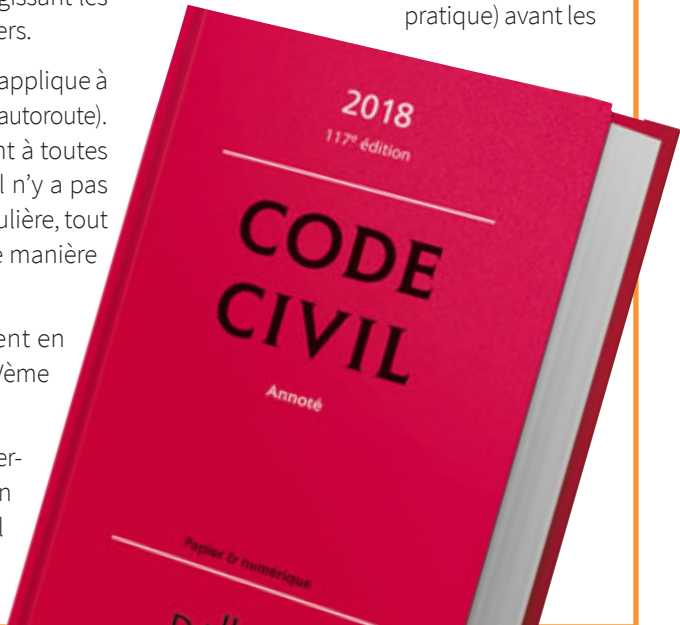
**Droit positif :** droit actuellement en vigueur (ex. : la Constitution de la Vème République est de droit positif).

**Droit réel :** droit direct qu'à une personne (le sujet de droit) sur un bien (l'objet du droit). Le bien sur lequel le droit réel s'applique peut être de

nature corporel (mobilier ou immobilier) ou incorporel (fonds de commerce, brevet, etc.).

**Examens ou Partiels :** contrôle des aptitudes d'un étudiant intervenant, à l'université, en fin de semestre, et faisant l'objet d'une note sur 20 dans les matières fondamentales et d'une note sur 10 dans les matières complémentaires.

**Galop d'essai :** équivalent d'un examen blanc, le galop d'essai intervient en général à mi-semestre dans chaque matière fondamentale. En première année de droit, il constitue la seule évaluation en conditions réelles permettant d'évaluer l'acquisition de la méthodologie des exercices juridiques (commentaire d'arrêt, dissertation juridique et cas pratique) avant les





examens de janvier. Soumettre des copies supplémentaires et assister aux galops d'essai du Cours d'Assas permet de tester ses compétences à plusieurs reprises lors de chaque semestre et ainsi de maximiser ses chances de réussite.

**Jurisprudence :** l'ensemble des décisions de justice relatives à une question juridique donnée. Il s'agit donc de décisions précédemment rendues, qui illustrent comment un problème juridique a été résolu. En première année, vous étudierez dans quelle mesure la jurisprudence constitue une source du droit.

**Loi :** règle de droit écrite, de portée générale et impersonnelle. Elle s'applique à tous sans exception et nul n'est censé l'ignorer. Elle est délibérée, rédigée, amendée et votée par le Parlement.

**Matière fondamentale :** appelée également « grosse matière » par les étudiants en droit, une matière fondamentale est une matière qui fait l'objet de cours magistraux et de travaux dirigés, et dont l'évaluation se fait au moyen d'une note de contrôle continu sur 20 points et d'une note d'examen final sur 20 points. En première année de droit, les deux matières fondamentales

sont l'introduction au droit civil et le droit constitutionnel.

**Matière complémentaire :** appelée également « petite matière » par les étudiants en droit, une matière complémentaire est une matière qui fait uniquement l'objet de cours magistraux, et dont l'évaluation se fait au moyen d'un examen final sur 10 points. Malgré la relative faible importance des matières complémentaires par rapport aux matières fondamentales, il est très important de ne pas les laisser de côté car elles représentent l'opportunité de gagner des points facilement, l'examen ne constituant qu'en simple contrôle de connaissances.

**Méthodologie :** acquérir la méthodologie est un élément essentiel à la réussite de ses études de droit, d'autant que les exercices méthodologiques auxquels sont confrontés les étudiants en droit – la dissertation juridique, le commentaire d'arrêt et le cas pratique – sont nouveaux et particulièrement exigeants. Le Cours d'Assas a pour vocation d'accompagner ses étudiants dans l'acquisition de la méthodologie.

**Rattrapages :** série d'examens permettant aux étudiants qui n'ont pas validé leur année d'avoir une seconde chance. Ils interviennent souvent après les résultats du second semestre, ou sinon en septembre (à Assas).

**Règlement :** acte normatif pris par les institutions communautaires : « Le règlement a une portée générale. Il est obligatoire dans tous ses éléments et il est directement applicable dans tout État membres ».

**Sénat :** chambre haute du Parlement français selon le système du bicamérisme, le Sénat détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. En vertu de l'article 24 de la Constitution de la Vème République, il est le représentant des collectivités territoriales. Il siège au palais du Luxembourg.

**Travaux dirigés (TD) :** forme d'enseignement qui permet d'appliquer les connaissances apprises pendant les cours magistraux ou d'introduire des notions nouvelles. En droit, les étudiants doivent préparer longuement chaque séance de TD à l'aide d'une « Fiche de TD ». Cette préparation sérieuse permet d'acquérir la méthode et les notions, d'être actif le jour du TD et de bénéficier pleinement de l'enseignement dispensé en TD. Le Cours d'Assas propose d'accompagner les étudiants chaque semaine dans la préparation de leurs TD afin qu'ils obtiennent une excellente moyenne en contrôle continu.

**Youtube « Le Cours d'Assas » :** chaîne Youtube sur laquelle vous trouverez des vidéos courtes et synthétiques portant sur des notions juridiques utiles en première année de droit.

# Programme de l'été



L'année de Terminale est longue et éprouvante. Profitez pleinement de vacances bien méritées pour recharger les batteries afin d'être prêt pour la rentrée de septembre !

Toutefois, l'été du bac est particulièrement long pour un futur étudiant en droit car la rentrée est tardive, et nous vous conseillons quelques vidéos à regarder qui vous permettront de préparer votre rentrée de façon efficace et agréable.

## Droit civil et droit constitutionnel

Le moyen le plus ludique de découvrir le droit est de regarder les vidéos relatives au programme de L1 sur la chaîne Youtube « Le Cours d'Assas ». Les vidéos vous permettront également de découvrir vos professeurs du stage de pré-rentrée.

Nous conseillons toutes les vidéos constituant les playlists « Droit civil L1 » et « Droit constitutionnel », et plus particulièrement les vidéos suivantes :

- *La Constitution*, par GRÉGORY PORTAIS
- *Les origines de la Vème République*, par GRÉGORY PORTAIS
- *Les lois rétroactives*, par ANNABELLE GIRARDET



### La réticence dolosive

- ▶ Article 1116 Code civil
- ▶ Éléments matériels pour caractériser le dol
  - ▶ Manœuvres positives
  - ▶ Mensonge
  - ▶ Silence – rétention d'information
    - Approche classique : ne caractérise pas le dol
      - Égalité entre contractants
      - Devoir de s'informer
    - Puis : Civ. 3<sup>ème</sup>, 15 janvier 1971
      - Admission du dol par réticence dolosive
      - Fondement : loyauté ou obligation d'information ?
      - Civ. 1<sup>ère</sup>, 3 mai 2000, *Baldus*
        - Pas de réticence dolosive de la part de l'acquéreur du bien sur la valeur du bien car pas d'obligation d'information de l'acquéreur sur la valeur du bien
        - Le critère est l'obligation d'information
    - Ordonnance
      - Article 1129 Code civil : instauration d'un devoir général d'information
      - Article 1136 Code civil : il y a réticence dolosive chaque fois qu'une partie dissimulera de manière intentionnelle une information qu'il devait fournir à son cocontractant en vertu de la loi

**Annabelle Girardet**  
Professeur de droit privé  
au Cours d'Assas

## Droit constitutionnel – Documentaires et films :

- *1974, une partie de campagne*, RAYMOND DEPARDON, 2002
- *All the Kings men*, STEVEN ZAILLIAN, 2006
- *L'enfer de Matignon*, RAPHAËLLE BACQUÉ ET PHILIPPE KOHLY, 2008
- *Lincoln*, STEVEN SPIELBERG, 2013
- *La V<sup>ème</sup> République et ses Monarques*, MICHÈLE DOMINICI, 2013
- *Présidentielle 1988, l'élection des illusions perdues*, BERTRAND DELAIS, 2014
- *1965, la première campagne pour l'Elysée*, CÉDRIC TOURBE, 2015
- *House of Cards*, NETFLIX
- *Designated survivor*, ABC







*Le Cours d'Assas est un institut privé d'enseignement supérieur.*

## Notre expertise pour les étudiants de la Sorbonne

Crée en 1989, Le Cours d'Assas a permis à des milliers d'étudiants de réussir brillamment leurs études de droit à Assas.

**Depuis 2019, cette expertise pédagogique acquise de longue date est mise à disposition des étudiants de la Sorbonne.** Notre équipe d'enseignants spécialistes de la Sorbonne a été sélectionnée pour sa connaissance approfondie des coulisses de cette université exigeante.

Afin de garantir un suivi individuel, nous ne proposons chaque année qu'à une poignée d'étudiants de nous rejoindre au sein de notre classe « Excellence Sorbonne ».



**Des résultats inégalables sur l'année 2021/2022 :**  
*(classe « Excellence Sorbonne »)*

**98%**  
de nos étudiants inscrits à une formule annuelle ont validé leur année.

dont **40%**  
avec mention

## À qui s'adresse notre classe « Excellence » pour les étudiants de la Sorbonne ?

Notre classe est ouverte aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'une formation d'excellence en complément de leur 1<sup>ère</sup> année afin d'obtenir de très bonnes notes et ainsi s'assurer un dossier universitaire exceptionnel, indispensable pour intégrer le Master de son choix à La Sorbonne ou un établissement sélectif (Sciences-Po, Grandes Ecoles de commerce etc.) à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année.

L'effectif réduit des étudiants de la classe d'excellence (une trentaine d'élèves par promotion) permet d'assurer un accompagnement individuel et de renforcer les liens entre les étudiants.

L'objectif de la classe est double : obtenir d'excellentes notes en 1<sup>ère</sup> année à La Sorbonne (moyenne des travaux dirigés et notes aux partiels) et vivre avec enthousiasme sa scolarité.

Nous proposons ainsi un encadrement indivi-

dualisé et spécialisé, avec des professeurs qui connaissent parfaitement les rouages de l'université, les programmes de cours ainsi que les exigences méthodologiques de vos professeurs et chargés de TD.

Ainsi, chaque semaine, nous accompagnons nos étudiants, répartis en petits effectifs, dans la préparation de leurs travaux dirigés, afin qu'ils obtiennent une excellente moyenne en contrôle continu et proposons des stages intensifs de révision à l'approche des examens en insistant sur les attentes spécifiques des professeurs et sur les sujets susceptibles de tomber le jour J.

Le Cours d'Assas accompagne ainsi ses élèves, tout au long de leur licence, avec l'objectif de décrocher une mention, en vue de l'orientation vers le master.

# Notre classe « Excellence Sorbonne »



*Le Cours d'Assas est une prépa spécialisée qui accompagne les étudiants dans la réussite de leurs études de droit à Assas depuis 1989.*

*En s'inscrivant au Cours d'Assas chaque étudiant a la garantie d'un suivi d'excellence et d'un accompagnement personnalisé.*

*En 2021, 98% des étudiants suivis à l'année ont obtenu leur 1<sup>ère</sup> année de droit, dont 40% avec mention.*

## Stage de pré-rentrée

- » **Objectif pédagogique :** prendre de l'avance avant la rentrée et entamer l'année universitaire avec un départ lancé.
- » **Au programme :**
  - Droit Constitutionnel (10h de cours)
  - Droit Civil (10h de cours)
  - Présentation des études de droit et des débouchés (1h de cours)

## Préparation des TD

- » **Objectif pédagogique :** gagner de nombreux points d'avance en ayant de bonnes notes au contrôle continu. S'assurer un encadrement et un accompagnement réguliers, chaque semaine.
- » **Au programme :**
  - 2h de cours en classe par semaine pour chaque matière fondamentale
  - De nombreux entraînements par semestre
  - Contacts illimités avec nos professeurs

## Accompagnement individuel

- » **Objectif pédagogique :** coaching individuel et accompagnement complémentaire sur des questions pédagogiques et d'orientation.
- » **Au programme :**
  - Accompagnement mensuel individuel par un tuteur
  - Rendez-vous individuels avec un professeur
  - Stage de préparation des galops d'essai
  - Corrections de copies en vidéo

## Stages intensifs de révisions

- » **Objectif pédagogique :** réussir ses partiels via une mise en application intensive du cours. Exercices sur les annales de la matière et les sujets pressentis à l'examen.
- » **Au programme :**
  - 12h de cours par matière fondamentale
  - 8h de cours par matière complémentaire



LE COURS D'ASSAS



www.lecoursdassas.com



01 82 28 74 22



contact@lecoursdassas.com



142 rue de Rennes, Paris 6<sup>ème</sup>



Le Cours d'Assas



Le Cours d'Assas



@lecoursdassas